



52-26

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 1 - Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2026**

Date de convocation
28 mai 2026

Date d'affichage
28 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt six, le 05 JUIN, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Aurélien LEY, M. Christian CHOUET, Mme Emilie GASSER, M. Azzedine AZZOUG, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Quentin ROSSÉ, Mme Eliane AUBRY,

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Alexandra LUBIN donne procuration à M. Aurélien LEY

Étaient absents : M. Jonathan WURGLER, Mme Francine BILLOD, M. Pascal GALLIOT,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Emilie GASSER

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS DE LA COMMUNE

Délibération N°52-26

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-27 relatif aux compétences du Maire ;
- **VU** le Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L.731.3 relatif au plan de sauvegarde communal;
- **VU** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment son article D.731-14 fixant les modalités de désignation et le délai de nomination du correspondant par le maire ;
- **VU** la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, particulièrement son article 13 ;
- **VU** l'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

- **CONSIDÉRANT** que la loi impose la désignation d'un correspondant incendie et secours dans toutes les communes où il n'a pas été désigné d'adjoint au maire ou de conseiller municipal spécifiquement chargé des questions de sécurité civile ;
- **CONSIDÉRANT** que ce correspondant assure une mission essentielle d'interlocuteur privilégié du Service Départemental ou Territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- **CONSIDÉRANT** que ses missions de conseil et de liaison portent sur la prévention, la protection et la lutte contre les incendies au niveau communal ;
- **CONSIDÉRANT** que cette désignation doit intervenir dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil municipal et qu'elle relève de la compétence du Maire ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de formaliser cette désignation pour permettre une coordination optimale avec les services de secours départementaux ;

MOTIFS:

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant incendie et secours. Cette fonction ne donne pas lieu à une indemnité spécifique mais joue un rôle de relais stratégique entre la commune et le SDIS pour la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a porté son choix sur M. Jean-Pierre BAILLY, Maire-Adjoint en charge des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec :

- ❖ Voix POUR : 12
- ❖ Voix CONTRE : 0
- ❖ ABSTENTION : 0

1. **PREND ACTE** de la décision de Monsieur le Maire de désigner M. Jean-Pierre BAILLY, Maire-Adjoint en charge des travaux, en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de BADEVEL.
2. **DIT** que le correspondant ainsi désigné sera chargé de faciliter les échanges avec le SDIS sur toute question relative à la lutte contre les incendies et à la prévention des risques.
3. **PRÉCISE** que le nom de l' élu désigné sera transmis officiellement au Représentant de l'État dans le département (Préfet) ainsi qu'au Directeur du SDIS.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 05 juin 2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 09/06/2026 et publication ou notification le 09/06/2026

Le Maire,



Samuel GOMES